

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

**2017 DILT 24** Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Antoinette GUHL, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame La Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association 13 Avenir (13e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD et Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association 13 Avenir (Entreprise à But d'Emploi).

Article 2: Une subvention de 36.000 euros est attribuée à l'association 13 Avenir (Entreprise à But d'Emploi), domiciliée 39 rue du Chevaleret, 75013 Paris (n° Simpa 188600, dossier 2018\_00145) au titre de l'exercice 2018.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**